



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Adhésion au contrat
groupe d'assurance des
risques statutaires du
CDG07

L'An Deux Mille Vingt Deux, le vingt-huit février dans la salle
Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est
réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de
Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 7

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson,
Chezeau, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud,
Gleyze, Griffe, Guillot, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat,
Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Pour : 27
Abstentions :
Contre :

Excusé(e)s : M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme Heyndrickx (pouvoir à
Mme Valla), M. Jouve (pouvoir à M. Peverelli), Mme Keskin
(pouvoir à Mme Tolfo), M. Vallon (pouvoir à Mme Bayle).

Absente : Mme Valla.

Secrétaire : Mme Segueni

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances ;

Vu la loi n°84,53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86,552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de La Loi 84,53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'Appel d'offres ;

Vu la délibération 14/2021 du Conseil d'Administration du CDG07 en date du 12 mars 2021 approuvant le renouvellement du contrat groupe assurance « risques statutaires » selon la procédure négociée ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 08 avril 2021 autorisant le maire à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération ;

Vu la délibération 28/2021 du Conseil d'Administration du CDG07 en date de 24 septembre 2021 autorisant le Président du CDG07 à signer le marché d'assurance « risques statutaires » avec le candidat SOFAXIS/CNP ASSURANCES.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2022-2025 proposé par le CDG07 à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025.

APPROUVE les taux et prestations suivantes :

- AGENTS CNRACL : Décès (sans franchise, taux de 0,15%).
- CITIS : Accident de service... (15 jours de franchise par arrêt, taux de 3,10%).

AUTORISE Le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 4 mois.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

